

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

Accueil périscolaire

Restauration périscolaire – centre de loisirs - mercredi récréatif

Dossier à retourner (signé) par courriel jeunesse@pagnysurmoselle.fr

Périscolaire – 2 rue Favelin – 54530 Pagny sur Moselle

Places limitées



Tout dossier non dûment complété, signé et/ou non accompagné des justificatifs demandés se verra automatiquement refusé

IDENTITE DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Classe pour la rentrée scolaire 2026-2027

.....

Le dossier doit être rendu avec toutes les pièces justificatives demandées

- ☐ Attestation (la plus récente) du quotient familial CAF (attention si non fournie, facturation au plus fort)
- ☐ Attestation d'assurance de l'année scolaire 2026-2027
- ☐ Photocopie de la partie vaccination du carnet de santé à jour
- ☐ Fiche sanitaire de liaison complétée en entier et obligatoire
- ☐ Justificatif de domicile (Ex : Taxe foncière - Avis d'imposition Quittance de loyer – Facture d'électricité ou gaz. Les factures de téléphone ne sont pas acceptées)
- ☐ Justificatif Aide aux vacances 2026 CAF (si bénéficiaire)

SITUATION DU FOYER

Pour les couples séparés ou divorcés, il est IMPERATIF de remplir un dossier séparé

Responsable de l'enfant	☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur	☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur
Nom d'usage		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse complète		
Domicile		
Mobile		
Courriel		

INSCRIPTION

Périscolaire : ☐ semaine paire ☐ semaine impaire

Restauration scolaire : ☐ semaine paire ☐ semaine impaire

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Restauration				
Soir				

Mercredi récréatif : ☐ semaine paire ☐ semaine impaire

Matinée SANS repas (7h-12h) ☐	Matinée AVEC repas (7h-13h30) ☐
Après-midi SANS repas (13h30-17h30) ☐	Après-midi AVEC repas (12h-17h30) ☐
Journée complète avec repas (7h-17h30) ☐	

Facturation

Personne titulaire de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) :

☐ père (nom et prénom) ☐ mère (nom et prénom)

Personne tiers solidaire de la facture :

☐ père (nom et prénom) ☐ mère (nom et prénom)

En cours d'année, tout changement de situation CAF ou de planning doit nous être impérativement signalé. Le cas échéant, la facturation sera appliquée selon le dossier connu.

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant autres que les responsables légaux

**Si la personne autorisée est mineure, une autorisation parentale écrite
et signée de ses parents est obligatoire**

Contact 1 : Nom et prénom : Filiation :

 Domicile :  Mobile :

Contact 2 : Nom et prénom : Filiation :

 Domicile :  Mobile :

Contact 3 : Nom et prénom : Filiation :

 Domicile :  Mobile :

Autorisation

J'autorise mon enfant à se rendre dans les différentes structures de la commune et à participer aux sorties pédagogiques de l'année scolaire :

☐ OUI ☐ NON

J'autorise mon enfant à partir seul des accueils toute l'année :

☐ OUI ☐ NON

Droit à l'image

J'autorise la commune de Pagny-sur-Moselle à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de la communication municipale (page Facebook, presse locale, bulletin municipal, intramuros, site internet de la ville).

☐ OUI ☐ NON

Utilisation de vos données personnelles - RGPD

La commune de Pagny-sur-Moselle, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une obligation légale et est donc licite, au regard du c) de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Vos droits

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 « RGPD », **vous bénéficiez** d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des informations vous concernant et/ou concernant vos enfants ; du droit de vous opposer, pour motifs légitimes, à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement et du droit de définir le sort de vos données après votre décès et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.

Il n'est pas exclu que les services municipaux demandent ou redemandent un état vaccinal pour les enfants qui fréquenteront un accueil collectif mis en place pour la commune (accueil du matin, cantine scolaire, accueil du soir, étude, travaux dirigés, centre de loisir, ...). Cette précision est tirée de l'article L. 3111-2 du Code de la Santé Publique pour les lieux dits « d'accueil collectif ».

Les données recueillies sont nécessaires à la bonne inscription de votre enfant aux divers services périscolaires ainsi qu'à vous contacter en cas de nécessité liée à votre enfant. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de l'inscription. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période d'inscription de votre enfant.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous devez vous adresser au service jeunesse : jeunesse@pagnysurmoselle.fr. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel ou si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés ou que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, vous pouvez consulter le site internet de la CNIL ou introduire une réclamation auprès d'elle : <https://www.cnil.fr/>

Vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données de la commune de Pagny-sur-Moselle via le formulaire de contact suivant : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>

Je soussigné(e), en qualité de père, mère, tuteur, certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche, **reconnais avoir pris connaissance du règlement périscolaire-mercredis récréatifs et centre de loisirs** (consultable sur le site internet de la ville) **ainsi que l'utilisation de vos données personnelles (joint).**

Fait à Pagny-sur-Moselle, le / /

Signature(s) obligatoire(s)



Fiche sanitaire de liaison (A remplir obligatoirement) Document confidentiel

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

☐ F

☐ M

Cette fiche a pour objectif de recueillir les informations importantes concernant votre enfant, conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 20 février 2023 relatif au suivi sanitaire des mineurs en périscolaire ou en accueil de loisirs, arrêté du 14 novembre 2024 relatif à la forme et au mode d'utilisation du carnet de santé et conformément au Code de la Santé Publique permettant de collecter les données de vaccination).

VACCINATION

Vaccin obligatoire : DT polio - Date du dernier rappel:

Vaccins recommandés :

La diphtérie	L'haemophilus influenzae B	La rougeole	Le méningocoque C
Le tétanos	La coqueluche	Les oreillons	Le pneumocoque
La poliomyélite	L'hépatite B	La rubéole	

Si l'enfant n'a pas reçu les vaccins obligatoires, fournir un document officiel rédigé par un médecin attestant qu'il ne peut pas être vacciné pour des raisons médicales (contre-indication).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Traitement médical permanent :

Suit-il un **traitement médical permanent** pendant les temps périscolaires ou les centres de loisirs ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre l'ordonnance récente, le ou les médicaments et l'autorisation écrite des parents permettant au personnel d'administrer le traitement.

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) :

Fait-il l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé : Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre le PAI, l'ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice), et le protocole avec une photo de l'enfant.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance et autorisation écrite est signée

ALLERGIES

Alimentaires : Oui ☐ Non ☐ Si oui, précisez.....

Médicamenteuses : Oui ☐ Non ☐ Si oui, précisez

Autres :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé : Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez.....

Recommandations des parents :

.....

RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable n°1 :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

 Domicile :

 Travail :

 Mobile :

Responsable n°2 :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

 Domicile :

 Travail :

 Mobile :

Nom et téléphone du médecin traitant :

.....

Je soussigné(e), responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. **J'autorise les responsables des accueils de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur (appel 1er secours ou autre...).**

Date :

Signature(s) obligatoire(s)

 **Courriel** : jeunesse@pagnysurmoselle.fr

 **Directeurs des accueils** : 06 01 10 79 71 (numéro à faire en priorité)

 **Service jeunesse** : 03 83 81 38 15



TARIFS 2026 - 2027

ACCUEIL PERISCOLAIRE	
Accueil matin et soir	
Quotient familial <600 € (par heure)	1.13 €
Quotient familial de 600 à 800 € (par heure)	1.38 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	1.70 €
Quotient familial >à 1 000 €	1.96 €
Pause méridienne (repas et accueil)	
Quotient familial <600 €	5.29 €
Quotient familial de 600 à 800 €	6.18 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	7.06 €
Quotient familial >à 1 000 €	7.94 €
MERCREDIS RECREATIFS	
Demi-journée sans repas	
Quotient familial <600 €	4.28 €
Quotient familial de 600 à 800 €	5.29 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	6.57 €
Quotient familial >à 1 000 €	7.57 €
Demi-journée avec repas	
Quotient familial <600 €	8.33 €
Quotient familial de 600 à 800 €	9.99 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	11.79 €
Quotient familial >à 1 000 €	13.45 €
Journée complète	
Quotient familial <600 €	11.56 €
Quotient familial de 600 à 800 €	13.95 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	16.72 €
Quotient familial >à 1 000 €	19.13 €
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (centre de loisirs)	
Journée complète (résident à Pagny-sur-Moselle)	
Quotient familial <600 €	8.50 €
Quotient familial de 600 à 800 €	10.57 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	13.18 €
Quotient familial >à 1 000 €	16.42 €
Journée complète (extérieur à Pagny-sur-Moselle)	
Quotient familial <600 €	14.03 €
Quotient familial de 600 à 800 €	17.49 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	21.82 €
Quotient familial >à 1 000 €	27.23 €
POUR TOUS LES ACCUEILS	
Dépassement horaire (par ½ heure) (Toute demi-heure entamée est due), en raison des charges de personnel que cela engendre pour la commune et le service. Si cela est récurrent, une décision d'exclusion sera peut-être envisagée.	 10€